

Les participations financières

Chers parents,

Vous trouverez ci-dessous toutes les informations relatives aux participations financières :

1. La cotisation pour le mouvement (a), la participation financière pour le groupe (b), les calendriers (c)
2. La participation aux dépenses de l'unité (intendance, matériel..) et pour le camp
3. Echelonnage des paiements et soutien financier

Il est entendu que les paiements peuvent être étalés sur l'année à condition de marquer très distinctement les mois d'encaissement au verso des chèques avec un post-it bien visible par exemple. Les familles qui sont dans le besoin peuvent bénéficier du fonds de solidarité du Territoire de l'Oise. Il n'est pas acceptable qu'un jeune ne puisse pas participer à des activités ou un camp d'été pour un problème financier.

Si des questions se posent, nous restons bien évidemment à votre écoute. Cependant les attributions et les compétences de nos RG sont plus pointues que les nôtres concernant la gestion financière et ils sauront vous apporter des réponses spécifiques à votre demande et à votre situation. Les familles qui sont concernées sont invitées à se manifester directement auprès de nos RG pour traiter de manière satisfaisante leurs demandes. Leurs coordonnées sont disponibles à la fin de ce document.

FSS,

La maîtrise Louveteaux

1. L'inscription ou la réinscription en septembre ou en octobre dans le mouvement SGDF comprend :
 - a. Une COTISATION pour adhérer dans le mouvement et bénéficier de la couverture d'assurance de l'association indépendamment des frais fixes du National = cette partie est fixée selon le quotient familial. Les parents recevront alors par mail au mois de mai 2012 un récépissé de déduction fiscale qui s'élève à plus de 66% d'abattement (ce qui n'est pas négligeable). Vérifier que ce mail n'est pas dans les courriers indésirables puisqu'il part de l'adresse nationale « adhérents »,
 - b. Une participation financière pour le groupe ND de SENLIS qui permet de financer tout le matériel de groupe y compris les tentes et les « gros » équipements (exemple citerne à eau de 500L), les frais fixes (exemple = électricité et eau) ainsi qu'une partie des grands évènements de groupe (exemple = intendance lors des goûters de groupe et repas offerts aussi aux parents lors du week-end de fin d'année). Cette participation financière peut même parfois constituer un fonds de solidarité pour des familles avec des revenus très modestes,
 - c. Une participation financière pour 2 calendriers (à revendre ou à garder) pour payer les formations des maîtrises.
2. Les participations financières demandées pendant l'année permettent de régler l'alimentation et l'intendance des sorties et des week-ends (petit matériel de campisme hors tentes), le matériel pédagogique des unités, les divers insignes et labels remis aux jeunes, tout le petit matériel des patrouilles (malles etc...) ainsi que celui de l'unité, éventuellement certaines activités. Il est à noter que les prix de camps s'ajoutent à ces participations financières sur la base de la trésorerie disponible sur le compte de l'unité juste avant le camp d'été. Les prix des camps sont donc calculés au plus juste en fonction de ce qu'il reste sur le compte.